

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

1. TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION DES COMMUNES AU SDIS03 A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS :

Le Conseil Municipal valide le transfert de la contribution de la commune au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais 13 267 €. Ce transfert entraînera une révision de l'attribution de compensation.

2. CESSION TRACTEUR :

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de l'assurance AVIVA de reprendre le tracteur sinistré à hauteur de 8 400 € TTC.

3. ACQUISITION TRACTEUR : CHOIX DU FOURNISSEUR

En cours

4. ACQUISITION TRACTEUR : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

En cours

5. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE P.L.U DES COMMUNES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONÇAIS :

Le Conseil Municipal souhaitant conserver ses prérogatives en matière d'urbanisme s'oppose au transfert de la compétence P.L.U des Communes à la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au 27 mars 2017.

6. DECLARATION DE REJET : DEMANDES DE SUBVENTION

Le projet de nouvelle station d'épuration nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration de rejet des effluents, le montage du dossier est de 5 608.60 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, approuve le plan de financement suivant : Conseil Départemental 1 683 €, Agence de l'Eau Loire Bretagne 2 804 €, Autofinancement 1 121.60 €.

7. LOGEMENT 3 PLACE DE L'EGLISE :

Considérant l'état d'entretien du logement et du jardin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver la caution du logement situé 3 place de l'église.

8. CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, le Maire à signer le contrat d'approvisionnement pour 1 an avec la Société CHIGNAC pour un tarif au MAP de 17.82 € HT.

9. PRIX DE VENTE DU KWH PRODUIT PAR LA CHAUFFERIE BOIS CAMPAGNE 2016/2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 0,068 € HT, le prix du kWh à facturer à chaque utilisateur, d'après le relevé de sa consommation sur compteur individuel ; dit que ce prix pourra être corrigé en cours de saison de chauffe.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement de la Cure : diverses pistes sont abordées pour le changement d'affectation de ce bâtiment.
- Travaux des écoles presque terminés.
- Etat des lieux des différents travaux communaux.
- Demande d'un particulier d'acquérir la parcelle B261, les riverains seront contactés.
- Lecture d'une pétition des riverains de la rue des dames pour que cesse le bruit des plaques de chambre PTT.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 octobre 2016 à 19 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

